



## COMMUNE DE LONGUEIL SAINTE MARIE

# PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

## DOSSIER DE DEMANDE DE BONUS A L'ACHAT – ANNEE 2024

La commune de Longueil-Sainte-Marie finance l'achat de votre premier panneau photovoltaïque « plug and play » grâce à une aide de 1 € par Watt-crête, plafonnée à 600 Watt. L'aide sera limitée à 80 % du prix d'achat.

\*\*\*\*\*

La commune de Longueil Sainte Marie s'est engagée dans une démarche écologique et souhaite rendre notre commune à énergie positive.

Afin d'associer la population à cet engagement, les élus ont décidé de faciliter l'acquisition d'un ou plusieurs panneaux photovoltaïques pour uniquement de l'autoconsommation.

Les propriétaires ou locataires d'une maison individuelle sur le territoire communal qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 1 € par Watt-crête, plafonnée à 600 Watt. L'aide sera limitée à 80 % du prix d'achat.

Cette aide prend la forme d'une subvention versée au demandeur.

### **MODALITES D'OBTENTION DE L'AIDE**

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit :

- de prendre connaissance du règlement et d'effectuer une pré-demande :
  - soit directement sur le site internet de la commune : [www.mairiedelongueilsaintemarie.fr](http://www.mairiedelongueilsaintemarie.fr)
  - soit en retirant le formulaire de pré-demande directement à l'accueil de la mairie
  - soit par courrier

**Attention : sans cette pré-demande et la confirmation d'octroi du bonus par nos services, aucun achat ne pourra être subventionné.**

→ Après réception du pré-accord, d'acquérir votre équipement dans le commerce de votre choix

→ D'obtenir une facture comportant votre nom, le montant de l'équipement acquis et la date de paiement, le nom et l'adresse du magasin et le descriptif du matériel avec la puissance installée

**Attention : toutes ces mentions sont obligatoires pour bénéficier de la subvention.**

Adressez le dossier complet de demande de subvention comprenant les pièces suivantes :

- le formulaire de demande d'aide dûment complété et signé
- la facture originale acquittée
- un justificatif de domicile (taxe d'habitation, quittance de loyer, facture d'eau ou d'électricité) datant de moins de de trois mois
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur

Par courrier à :

Mairie de Longueil Sainte Marie  
1 rue du Grand Ferré  
60126 LONGUEIL SAINTE MARIE

Par mail :

[accueil@mairielsm.fr](mailto:accueil@mairielsm.fr)

**ATTENTION : toute installation de production doit être déclarée auprès de la SICAE préalablement à sa mise en service, afin qu'une convention d'autoconsommation sans injection soit rédigée entre vous et la SICAE. Voir le modèle de convention annexé au dossier**

La SICAE doit également vérifier que votre compteur soit compatible avec une installation de production, et le cas échéant le changer.

Contact SICAE : [photovoltaïque@sicae-oise.fr](mailto:photovoltaïque@sicae-oise.fr) ou 03.44.92.71.24 / 32 rue des Domeliers- 60200 Compiègne